

En exercice : 14
Présents : 10
Pouvoir : 02
Votants : 12

L'an deux mil vingt quatre
Le 17 octobre à vingt heures,
Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ
s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
Sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire
Date de la convocation 11 octobre 2024

Objet : Convention de mise à disposition d'un local – annule et remplace la délibération 2024-09-02 – suite à erreur matérielle

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la demande de Cédric PELLET, jeune entrepreneur du village, producteur de volailles et d'œufs, d'avoir un stand de vente au centre du village pour fin septembre.

Son élevage est situé au fond d'une impasse peu accessible, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de lui mettre à disposition un ancien garage transformé en local situé vers la mairie le temps qu'un espace puisse être créé dans le tènement de l'ancien bar.

Il est proposé de lui faire une convention de mise à disposition d'un local avec une gratuité jusqu'au 31/12/2024 et ensuite à compter du 1^{er} janvier 2025 un tarif de 60 euros/mois électricité comprise et cela pour une durée d'un an renouvelable.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

DECIDE d'accepter la proposition de M. Le Maire à 10 voix pour et 2 voix contre et charge ce dernier de procéder à la signature de la convention.

Jean-Michel DREVET
Maire de Tramolé

